

**NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE
CONCERNANT LES DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SEANCE DU 30 JUIN 2014**

FINANCES

1 - Comptes de gestion 2013 – Budget communal / AEP

Il vous est demandé de vous prononcer sur les comptes de gestion de l'année 2013 présentés par Monsieur le Receveur Municipal de Limoges Banlieue ; ceux-ci étant conformes aux écritures de la commune.

2 - Comptes administratifs 2013 (documents joints)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les comptes administratifs 2013 comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET COMMUNAL :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 182 702,04
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 547 400,91
EXCEDENT DE CLOTURE	2 364 698,87
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 633 073,89
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 445 519,95
DEFICIT DE CLOTURE	187 553,94

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET AEP :

DEPENSES D'EXPLOITATION	444 433,64
RECETTES D'EXPLOITATION	440 640,82
DEFICIT DE CLOTURE	3 792,82
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	50 730,82
RECETTES D'INVESTISSEMENT	97 683,99
EXCEDENT DE CLOTURE	46 953,17

3 - Budget AEP 2014 – Affectation des résultats 2013

Vu le compte administratif de l'exercice 2013

Considérant les éléments suivants :

• SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2013 :

Excédent d'investissement 2012	15 018,71 €
Excédent d'investissement 2013	31 934,46 €
Excédent d'investissement cumulé	46 953,17 €

RESTE À REALISER 2013

Dépenses d'investissement 2013	27 863,22 €
Recettes d'investissement 2013	0 €
	SOLDE – 27 863,22 €

EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL **19 089,95 €**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats 2013 du Budget AEP comme suit :

<i>Déficit de fonctionnement à reporter au</i>	
<i>B.S. 2014 (ligne 002)</i>	3 792,82 €
<i>Excédent d'investissement à reporter au</i>	
<i>B.S. 2014 (ligne 001)</i>	46 953,17 €

4 - Budget communal 2014 : Affectation des résultats 2013

Vu le compte administratif de l'exercice 2013

Considérant les éléments suivants :

• SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2013 :

Déficit d'investissement 2012	25 290,02 €
Déficit d'investissement 2013	162 263,92 €
Déficit d'investissement cumulé	187 553,94 €

.RESTE À REALISER 2013

Dépenses d'investissement 2013	439 667,25 €
Recettes d'investissement 2013	147 006,45 €
	SOLDE – 292 660,80 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL **480 214,74 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat 2013 (excédent de fonctionnement)	2 364 698,87 €
--	----------------

PROPOSE DE :

- **PROCEDER** à l'affectation des résultats comme suit :

<i>Couverture du besoin de financement de la section</i>	
<i>D'investissement (1068) :</i>	480 214,74 €
<i>Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au :</i>	
<i>B.S. 2014 (ligne 002)</i>	1 884 484,13 €
<i>Déficit d'investissement à reporter au</i>	
<i>B.S. 2014 (ligne 001)</i>	187 553,94 €

5 – Budget AEP : Budget supplémentaire 2014 (Document joint)

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14 et comme l'an passé, la reprise des résultats, l'intégration des restes à réaliser de l'exercice 2013 sur l'exercice 2014 et des crédits nouveaux prennent la forme d'un budget supplémentaire.

Ce budget supplémentaire comporte plusieurs parties :

- Les reports correspondant aux restes à réaliser qui viennent d'être examinés dans l'affectation des résultats ; soit :

RAR DEPENSES INVESTISSEMENT : 27 863,22 euros

RAR RECETTES INVESTISSEMENT : Néant

- L'intégration des résultats 2013 vus dans l'affectation des résultats.
- Les crédits nouveaux :

FONCTIONNEMENT : 3 792,82 €

A. DEPENSES

Chap.	Libellé	Montant	Objet
002	Déficit de fonctionnement reporté	3 792,82	
	TOTAL	3 792,82	

B. RECETTES

Chap	Libellé	Montant	Objet
777-042	Quote-part des subventions d'investissement	209,00	
704	Autres produits de gestion courante	3 583,82	
	TOTAL	3 792,82	

INVESTISSEMENT : 46 953,17 €

A. DEPENSES

Opér	Libellé	Montant	Objet
RAR	Restes à réaliser sur diverses opérations	27 863,22	
1391-040	Subvention d'équipement - Amortissement	209,00	
2315	Installations techniques, matériels et outils industriels	18 880,95	
	TOTAL	46 953,17	

B. RECETTES

Opér	Libellé	Montant	Objet
001	Excédent investissement reporté	46 953,17	
	TOTAL	46 953,17	

6 – Budget communal : Budget supplémentaire 2014 (Document joint)

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14 et comme l'an passé, la reprise des résultats, l'intégration des restes à réaliser de l'exercice 2013 sur l'exercice 2014 et des crédits nouveaux prennent la forme d'un budget supplémentaire.

Ce budget supplémentaire comporte plusieurs parties :

- Les reports correspondant aux restes à réaliser qui viennent d'être examinés dans l'affectation des résultats ; soit :

RAR DEPENSES INVESTISSEMENT : 439 667,25 euros

RAR RECETTES INVESTISSEMENT : 147 006,45 euros

- L'intégration des résultats 2013 vus dans l'affectation des résultats.
- Les crédits nouveaux :

FONCTIONNEMENT : 1 937 408,13 €

A. DEPENSES

Chap.	Libellé	Montant	Objet
65	Autres charges de gestion courante	13 500,00	
023	Virement section d'investissement	1 923 908,13	
	TOTAL	1 937 408,13	

B. RECETTES

Chap	Libellé	Montant	Objet
74	Dotations/ Subventions/ Participations	52 924,00*	Dotations notifiées*
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 884 484,13	
	TOTAL	1 937 408,13	

*DNP : 48 710 €

DSR : + 4 214 €

INVESTISSEMENT : 2 551 129,33 €

B. DEPENSES

Opér	Libellé	Montant	Objet
001	Déficit reporté	187 553,94	
RAR	Restes à réaliser sur diverses opérations	439 667,25	
16	Emprunt et dettes	1 890 083,13	
202	Frais divers PLU	225,00	
0069	Bâtiments communaux	31 000,00	Gymnase Maison Rouge (suite à dégradations)
0075	Sport, environnement	2 600,00	Clôture Place San Joan
	TOTAL	2 551 129,32	

B. RECETTES

Opér	Libellé	Montant	Objet
10	Dotations, fonds divers, réserves	480 214,74	Besoin de financement
RAR	Restes à réaliser sur diverses opérations	147 006,45	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 923 908,13	
	TOTAL	2 551 129,32	

7 – Vote d'une subvention exceptionnelle pour l'Amicale Laïque / Section Lutte dans le cadre du jumelage avec le Club de Lutte de CADOLZBURG

Compte tenu de l'accueil par l'association Amicale Laïque / Section Lutte d'une délégation de jeunes lutteurs allemands membres du Club de Lutte de la ville de CADOLZBURG avec lequel elle est jumelée et du coût conséquent, pour cette structure, de l'organisation de ce séjour, il est proposé d'accorder à titre exceptionnel une subvention de 800,00 € destinée à couvrir une partie des frais afférents.

8 - AP/CP Cuisine Centrale : Répartition de l'emprunt par année

Il est proposé de répartir le montant de l'emprunt nécessaire au financement de l'opération *Cuisine Centrale* d'un montant global de 1 700 000 € dont 1 275 000 € demandé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Service Prêt sur Fonds d'Epargne de la façon suivante correspondant à la répartition des travaux de construction sur ces 3 années :

- ↓ 110 000 € en 2014
- ↓ 8/12 du montant restant soit 1 000 000 € en 2015
- ↓ 4/12^{ème} et solde de l'emprunt soit 590 000 € en 2016

9 - AP/CP Mise en accessibilité du Stade Claveyrollas. Emprunt en 2015

Il est proposé de répartir le montant de l'emprunt nécessaire au financement de l'opération *Mise en accessibilité du Stade Claveyrollas* d'un montant global de 277 000 € demandé en totalité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Service Prêt sur Fonds d'Epargne de la façon suivante correspondant à la répartition des travaux de construction sur ces 2 années :

- ↓ 30 000 € en 2014
- ↓ Solde soit 247 000 € en 2015

10 – Modification des dispositions applicables à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

La période transitoire entre l'ancien régime applicable et la nouvelle Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) arrivant à échéance, il est demandé aux conseillers de définir les taux en vigueur sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2015 conformément aux dispositions de l'article L.2333-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour ce faire, cette délibération devra être prise avant le 1^{er} juillet 2014 et son contenu, précisé suite aux réunions des commissions Finances et Travaux ainsi que du Bureau Municipal.

11 - Tarifs Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) :

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs ci-dessous (+2%) :

Par jour pour les enfants domiciliés au Palais, et ceux domiciliés hors commune mais scolarisés dans les écoles du Palais ou dont l'un des deux parents travaille dans une entreprise du Palais :

Tarifs ALSH sans le repas	Demi-journée	Journée
QF Inférieur à 490	4,70€	6.20€
QF compris entre 491 et 999	4,90€	6.30€
QF supérieur à 1000	5.10€	6.40€

Par jour pour les enfants domiciliés hors commune :

Tarifs ALSH sans le repas	Demi-journée	Journée
QF Inférieur à 490	9,40€	12,40€
QF compris entre 491 et 999	9,80€	12,60€
QF supérieur à 1000	10,20€	12,80€

Par jour pour les enfants domiciliés hors commune, à partir du 3^{ème} enfant :

Demi-journée	Journée
5,10€	6.40€

QUOTIENT FAMILIAL = [(Avis d'imposition annuel N-1 /12) + allocations familiales du mois (y compris Allocation Adulte Handicapé, RMI, Allocation Parent Isolé, mais excepté allocation logement, APL et Allocation d'éducation spécialisée)] / (2 + ½ part par enfant jusqu'au 2^e, 1 part pour le troisième et ½ part à partir du 4^e).

A défaut de fourniture par les usagers des justificatifs demandés lors de l'inscription pour le calcul du tarif modulé (avis d'imposition, attestation CAF...), le tarif le plus élevé sera appliqué d'office.

Le service de restauration scolaire le mercredi est réservé aux usagers de l'accueil de loisirs sans hébergement.

12 - Tarifs Garderie 2014 - 2015 :

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs ci-dessous (+2%) :

TARIFS MENSUELS	2013 - 2014	2014 - 2015
<i>Enfants domiciliés au Palais</i>		
1 ^{er}	28,00€	28,60€
2 ^{ème}	28,00€	28,60€
3 ^{ème} et plus	13,00€	13,30€
<i>Enfants hors commune</i>	48,00€	49,00€

GARDERIE EXCEPTIONNELLE	2014 - 2015
<i>Enfants domiciliés au Palais</i>	
1 journée	2.05€
2 journées	4.10€
3 journées	6.10€
<i>Enfants hors commune</i>	
1 journée	4.10€
2 journées	8.15€
3 journées	12.25€

Au-delà de la troisième journée de garderie exceptionnelle, le forfait mensuel est automatiquement appliqué.

13 - Tarifs RESTAURANT SCOLAIRE 2014/2015 :

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs ci-dessous (+2%)

Tranches de quotients familiaux mensuels	2014/2015
Quotient familial inférieur à 220 €	Gratuité
Quotient familial compris entre 221 € et 320 €	0.56 €
Quotient familial compris entre 321 € et 420 €	1.12 €
Quotient familial compris entre 421 € et 490 €	1.63 €
Quotient familial supérieur à 491 €	2.14 €
Tarif adultes	4.79€

QUOTIENT FAMILIAL = [(ressources des 3 derniers mois/3) + allocations familiales du mois (y compris Allocation Adulte Handicapé, RMI, Allocation Parent Isolé, mais excepté allocation logement, APL et Allocation d'éducation spécialisée)] / (2 + ½ part par enfant jusqu'au 2^e, 1 part pour le troisième et ½ part à partir du 4^e).

Le service de restauration scolaire le mercredi est réservé aux usagers de l'accueil de loisirs sans hébergement.

14 - Tarifs prestations « petits déjeuners » fournis par le restaurant scolaire 2014/2015 (+2%)

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs « petits déjeuners » ; prestations qui peuvent être fournis dans le cadre, par exemple, des échanges scolaires.

Il vous est proposé de facturer cette prestation à 1.07 euros TTC par personne.

15 - Ateliers périscolaires – Attribution d'une subvention aux associations palaisiennes

Sur proposition unanime de la commission « enfance-jeunesse », il est proposé d'attribuer, à compter du 1^{er} juillet 2014, une subvention de 5 euros de l'heure effective d'animation pour les associations palaisiennes dans le cadre des ateliers périscolaires. Cette subvention sera versée trimestriellement au vu d'un état détaillé des interventions

16 - Tarifs de la Musique et de la Danse pour l'année 2014/2015 (+2% environ)

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2014 :

DANSE/trimestre	Durée	Palaisiens		Extérieurs	
		2014	2015	2014	2015
Eveil	45 mn	23,00 €	23.50€	34,00 €	34.70€
Cours de danse	1 H	30,00 €	30.60€	45,00 €	45.90€
Cours de danse	1 H 30	45,00 €	45.90€	68,00 €	69.40€
MUSIQUE/trimestre					
Cours instrument	30 mn	90,00 €	91,80€	180,00 €	183.60€
	20 mn	60,00 €	61.20€	120,00 €	122.40€
Solfège	1 H	20,00 €	20.40€	40,00 €	40.80€
Solfège + instrument	1 H 30	110,00 €	112.20€	220,00 €	224.40€
Eveil musical (GS mat, CP)	45 mn	23,00 €	23.50€	46,00 €	46.90€
Atelier d'initiation (à partir du CE1)	30 mn	23,00 €	23.50€	46,00 €	46.90€

17 – Autres tarifs culturels pour l'année 2014/2015 (+2%) au 1^{er} septembre 2014.

ATELIER MULTIMEDIA	2014	2014/2015
Prix par séance de formation		
. Résident commune	5,20 €	5,30 €
. Hors commune	10,40 €	10,60 €
. Demandeurs d'emploi, lycéens, étudiants	Gratuit	Gratuit

ANIMATION CULTURELLE – SPECTACLES		
- Adultes :		
. coût du spectacle supérieur à 1 500,00 €, la place	8,00 €	8.50€
. coût du spectacle inférieur à 1 500,00 €, la place	6,00 €	6.50€
- Enfants + 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi (si coût spectacle > 1 500,00 €)	5,00 €	5.00€
- Enfants + 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi (si coût spectacle < 1 500,00 €)	3,00 €	3.00€
- Enfants – 12 ans	Gratuit	Gratuit

18 - STCL. Cession des actions de la Commune du Palais sur Vienne à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole

L'article L.1521-1 du CGCT prévoit que « la commune actionnaire d'une société d'économie mixte locale dont l'objet s'inscrit dans le cadre d'une compétence qu'elle a intégralement transférée à un établissement public de coopération intercommunale peut continuer à participer au capital de cette société à condition qu'elle cède à l'établissement de coopération intercommunale plus des deux tiers des actions qu'elle détenait antérieurement au transfert de compétences ».

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la cession par la Commune des 3 actions (soit 1 % des parts de la STCL) qu'elle détient à la Communauté d'agglomération de Limoges Métropole qui exerce la compétence relative aux transports urbains.

RESSOURCES HUMAINES

19 - Tableau des emplois communaux

Suite à différentes évolutions concernant le personnel, il est nécessaire de revoir le tableau des emplois :

Avec effet au 1^{er} avril 2014 :

- Transformation d'un poste de technicien (temps complet) en un poste de technicien principal de 2^{ème} classe (temps complet)
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise (temps complet) en un poste d'agent de maîtrise principal (temps complet)
- Transformation de trois postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe (temps complet) en trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (temps complet)
- Transformation de deux postes de rédacteur (temps complet) en deux postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe (temps complet)

Avec effet au 1^{er} août 2014 :

- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (temps complet)

AMENAGEMENT

20 - Bilan des cessions et acquisitions foncières de l'exercice budgétaire 2013

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune pendant l'exercice budgétaire de l'année 2013, retracé par le compte administratif auquel ce bilan est annexé (liste ci-jointe).

21 - Présentation du rapport annuel sur la qualité du service public d'adduction d'eau potable

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel sur la qualité du service public d'adduction d'eau potable pour 2013 (document joint).